



COMMISSION PERMANENTE DU 13 NOVEMBRE 2006

PLAN APRES PETROLE

FORMATION

MICRO-CREDIT SOCIAL

DOSSIER DE PRESSE

Service Presse de la Région Poitou-Charentes
Anne-Cécile Auguin
06 72 88 76 95

AXES PRIORITAIRES D' ACTIONS

Sur proposition de Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, la Commission Permanente du Conseil régional de Poitou-Charentes va débattre, lundi 13 novembre 2006, à Châtelleraut (Vienne) de mesures concrètes pour :

PLAN APRES-PETROLE : préparer l'après pétrole en région

FORMATION : engager la réforme de la formation professionnelle et répondre à la situation de l'emploi en région

MICRO-CREDIT SOCIAL : définir les principes du micro-crédit social, première en France, pour permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des prêts à taux réduits et bénéficier d'un accompagnement.

10 MESURES CONCRETES LANCÉES

En pratique, ce sont 10 mesures concrètes que la Région va mettre en œuvre :

Pour le plan après pétrole :

1. Un programme de développement des agro-industries, pour mobiliser 1,6 million de tonnes de bio-masse, pour produire une énergie renouvelable, améliorer le revenu des agriculteurs et générer 3000 emplois supplémentaires en Poitou-Charentes;
2. Une aide régionale aux particuliers utilisant les agro-combustibles (fuel vert), pour contribuer à réduire les effets de la hausse des prix du pétrole et réduire d'un quart les émissions de CO²
3. Le soutien au développement du super-éthanol (composé de 85 % d'éthanol et de 15 % d'essence) avec un programme d'aide à l'acquisition de véhicules et un engagement avec les distributeurs pour une installation rapide de pompes dédiées au nouveau carburant;
4. Un prêt à taux zéro pour les organismes HLM avec l'objectif de pour 100 % de logements sociaux de très haute qualité énergétique, afin de réduire les charges locatives et les consommations d'énergie;
5. Un soutien régional à une formule innovante de production des huiles végétales pour les agro-carburants et les agro-combustibles,
6. Des actions exemplaires dans les lycées de la région, pour réduire les consommations d'énergie et accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

Pour la réforme de la formation professionnelle :

7. 3 000 places supplémentaires de formation et une adaptation du chèque formation régional, pour mettre en œuvre les orientations pour la sécurisation des parcours professionnels et répondre aux besoins du fait de la situation de l'emploi en Poitou-Charentes;
8. Un soutien régional au développement du contrat de professionnalisation, pour que cette formule de formation en alternance contribue à faire que chacun ait un métier en Poitou-Charentes ;
9. La création d'un fonds régional d'aide d'urgence pour la formation, pour permettre à ceux qui ont des besoins spécifiques, mal pris en compte par les règlements des aides à la formation, puissent accéder plus rapidement à une formation débouchant sur un emploi durable.

Pour la mise en œuvre d'un micro-crédit social régional :

10. Un plan d'actions pour que ceux qui n'ont pas accès au système bancaire de droit commun disposent d'un prêt bancaire pour faire face aux accidents de la vie ou accompagner un projet de vie.

Développer l'agro-industrie en Poitou-Charentes et apporter des aides concrètes aux habitants de la région pour choisir les énergies renouvelables

1. Programme de développement des agro-industries en Poitou-Charentes

Dans le but de faire de Poitou-Charentes un territoire d'excellence environnementale, la Région Poitou-Charentes s'est fixé **l'objectif de transformer en énergie 1,6 millions de tonnes de matière organique d'origine végétale ou animale à horizon 2010.**

Aujourd'hui, l'agriculture régionale représente 8 % de la production agricole française et 7,4 % des emplois de la Région. Pour autant, on relève l'absence d'une première transformation non alimentaire des produits de l'agriculture en région, alors même qu'il **existe un gisement non exploité en quantités suffisantes pour atteindre l'objectif fixé avec plus de 3 millions de tonnes de végétal non valorisé** (paille, sarments, rafles de maïs, croissance de la biomasse non exploitée, co-produits du bois, déchets végétaux, déchets de décharges, boues de stations d'épuration, déjections animales).

Le développement de filières agro-industrielles de proximité en Poitou-Charentes constitue une opportunité pour l'emploi, car **la constitution de cette agro-industrie est porteuse à terme de la création de 3000 emplois en région.** Elle va aussi permettre le maintien de la valeur ajoutée issue de la transformation des matières premières agricoles en région, contribuant à **l'amélioration des revenus agricoles.**

Le développement des agro-industries est aussi une contribution importante à la lutte contre les effets de serre, avec de nouvelles énergies. Il importe toutefois de **vérifier que la production s'organise avec un bilan écologique et énergétique positif sur l'ensemble de la chaîne de production,** pour respecter la politique d'excellence environnementale de la Région. C'est pourquoi, la Région adopte les principes suivants afin de guider le développement de l'agro-industrie régionale : priorité à la proximité, gestion durable des assolements, réduction des intrants, gestion de la ressource en eau, gestion de la biodiversité, valorisation des co-produits, recherche de débouchés locaux, évaluation des projets sur la base de leur bilan économique, environnemental et en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Ségolène Royal propose en conséquence d'adopter le plan d'actions suivant :

- inventaire territorial des gisements et des débouchés dans le but de construire un plan de développement territorialisé;
- cahier des charges des meilleures techniques culturales pour la production, y compris les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires ;
- cahier des charges des modalités d'évaluation économique, environnementale et énergétique des projets agro-industriels ;
- création d'une SEM régionale pour le soutien aux énergies renouvelables issues de la biomasse telles que le bois et ses dérivés, dans les domaines où l'initiative privée fait défaut.

Associés dans une instance consultative de pilotage, les partenaires de ce plan sont le pôle de compétitivité des Eco-Industries, VALAGRO, la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles, le Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre Atlantique et Poitou-Charentes Nature qui seront associés à l'élaboration et au suivi du plan d'actions.

2. Aide régionale aux particuliers qui utilisent les agro-combustibles (fuel vert)

Pour accompagner l'utilisation des agro-combustibles, la Région accorde une aide aux ménages qui les choisissent sous la forme de la prise en charge de 80 % des dépenses de réglage de leur chaudière (dans la limite de 100 €). Cette aide est réservée aux 10 000 premiers bénéficiaires (enveloppe de 1 million €) Il s'agit d'expérimenter dès le début de l'année 2007 cette formule pour pouvoir en tirer les enseignements à la prochaine rentrée. Plus de 200 000 ménages sont concernés en Poitou-Charentes.

Cette mesure est justifiée par l'opportunité actuelle d'un basculement du chauffage au fioul vers d'autres modes de chauffage ayant recours à des agro-ressources telles que le bois ou, dans l'attente du remplacement des actuelles chaudières au fioul, les huiles végétales. C'est **un soutien au pouvoir d'achat des ménages**, car le prix du fioul connaît une augmentation continue depuis 2002¹. C'est aussi un enjeu pour l'environnement car en Poitou-Charentes **la consommation de fioul du secteur résidentiel représente près de 11,5 % des émissions régionales de CO²**.

En effet, l'utilisation d'huile végétale est la meilleure solution pour l'environnement au regard des paramètres technico-économiques suivants :

- l'huile végétale rejette 5 fois moins de CO² que le fioul et rejette moins de soufre ;
- la compétitivité de l'huile par rapport au fioul doit s'appréhender au regard de l'évolution des prix du pétrole et en tenant compte de la valorisation financière des économies de CO² réalisées²,

¹ Le prix moyen du fioul domestique a connu une augmentation de 78% depuis 2002. Source : UFIP d'après DIREM, septembre 2006.

² Droits d'émission de CO² = 27 € tonne, mars 2006

Les tests de combustion réalisés par le pôle régional des éco-industries⁴ ont démontré que les mélanges à 20% et 30% d'huile s'avèrent être les plus efficaces pour toutes les huiles étudiées, aussi bien en terme de pouvoir calorifique, de qualité de la combustion, que de viscosité. La Région soutient donc un agro-combustible composé de 30 % d'huile végétale et de 70 % de fioul, **ce qui assure une moindre pollution de 25 %**. Il est précisé qu'une expérimentation relative à l'utilisation en combustion d'un mélange identique est en cours dans les lycées agricoles de la Région.

La Région a fait le choix de cofinancer la prestation d'entretien annuel par un chauffagiste qui s'assurera du réglage de la de la chaudière car **une chaudière fioul non entretenue pendant 3 ans consomme en moyenne 7% de plus qu'une chaudière entretenue³ et actuellement moins de la moitié des ménages se chauffant au fioul disposent d'un contrat d'entretien de chaudière⁶,**

Pour que les ménages dispose de ce nouveau produit, **la Région accompagne l'organisation de l'offre d'agro-combustibles par une collaboration étroite avec les professionnels du secteur**. La Région Poitou-Charentes, deuxième productrice française d'oléagineux, soutient le développement des agro-combustibles et investit depuis 2004 dans la recherche et la valorisation de ses ressources au travers de son pôle des éco-industries. Une convention relative à ce programme d'utilisation d'agrocombustibles pour le chauffage des particuliers va être signée avec la Fédération Française des professionnels de ce secteur (FF3C). Les distributeurs d'agro-combustibles signeront une charte pour participer à l'expérimentation d'autre part.

3. Soutien à l'utilisation du super-éthanol

La Région s'engage dans une action volontariste pour favoriser l'utilisation de la technologie flex fuel et du super éthanol, notamment par les entreprises et les collectivités, pour susciter l'émergence rapide d'un marché conséquent pour ce carburant, de manière à éviter les difficultés qui avaient accompagné la mise en place du GPL et des voitures électriques, minimisant de fait l'impact des expérimentations conduites.

L'éthanol 85 est un agro-carburant déjà fortement utilisé au Brésil et en Suède. L'utilisation des agro-carburants croît aussi rapidement aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens.

Cette action est fondée sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans la logique de l'opération régionale Initiatives Climat en Poitou-Charentes, et en respect des engagements de Kyoto. Elle vise aussi à préparer l'après pétrole en termes de pouvoir d'achat, car le prix de vente de l'essence ayant connu une augmentation de 19% entre 2004 et le 2nd semestre 2006, celui du gazole une augmentation de près de 8% durant la même période⁴.

³ source : association Chauffage Fioul

⁴ Source : DIREM

La première phase de ce plan porte sur les véhicules des entreprises et des collectivités, vu l'importance des flottes automobiles d'entreprises représentant près de la moitié du renouvellement annuel du parc automobile régional.

Ce plan tient compte aussi de la volonté de l'Etat de promouvoir le développement de la technologie flex fuel et du biocarburant E85 dès 2007 par l'installation de 500 pompes à super-éthanol (soit 3 % du parc) et par une fiscalité incitative permettant de viser un prix de vente du carburant autour de 0.80 € / litre. La Région souhaite toutefois accélérer cette évolution, en visant dès 2007 un objectif de 10 % des pompes offrant un super-éthanol en Poitou-Charentes.

La première phase de ce plan comporte 4 mesures :

- a) **un cadre d'intervention régional** : les enjeux environnementaux relatifs aux conditions de production et de transformation des matières premières agricoles sont essentiels, ce qui rend nécessaire de disposer d'un bilan écologique et énergétique positif sur l'ensemble de la chaîne de production. L'objectif de la Région est de développer des agro-carburants issus de conditions de production agricoles durables et d'une agro-industrie de proximité. Dans un premier temps, la Région cherchera à mobiliser l'éthanol provenant de sites limitrophes, l'objectif, à terme, étant de s'appuyer sur une production d'éthanol locale ;
- b) **un soutien à la demande de véhicules flexibles** : la Région décide de soutenir la demande avec des mesures incitatives à destination des flottes d'entreprise dès la mise en marché de ce nouveau carburant annoncée par les services de l'Etat au 1^{er} janvier 2007 et d'apporter une aide forfaitaire de 500 € par véhicule doté de la technologie flex fuel, pour les 500 premiers véhicules achetés⁵. Il est précisé que la Région pourra apporter son soutien aux collectivités qui en auront le plus besoin. Au total, une enveloppe financière de 250 000 € est réservée à cette mesure qui sera abondée dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables ;
- c) **achat de véhicules flexibles** : l'engagement de la Région Poitou-Charentes en faveur des agro-carburants doit aussi se traduire au sein des services de la Région. La Région décide d'acheter 3 véhicules flexibles pour les besoins des services, au titre du service de l'Inventaire dans le cadre des transferts de compétences pour renouveler des véhicules déjà amortis (pour un budget de 80 000 €) ;
- d) **soutien au développement de l'offre de carburant E85** : pour mettre à disposition des consommateurs un nombre de pompes à super-éthanol permettant l'émergence rapide d'un marché encourageant le changement de comportement des automobilistes et compte tenu de l'engagement des distributeurs à développer la présence de pompes à super-éthanol en 2007, la Région décide d'engager des partenariats avec les distributeurs proposant de faire un effort significatif pour l'installation des pompes à super-éthanol, avec une charte d'engagements qui sera signée avec les distributeurs de carburants adhérant à ces principes.

⁵ Sous condition pour les bénéficiaires de s'approvisionner en E85 et de fournir les chiffres des quantités annuelles consommées à la Région.

4. Logement : pour 100 % de logements sociaux de très haute qualité énergétique

Pour contribuer à l'excellence environnementale, réduire les consommations d'énergie et contribuer à la maîtrise des charges locatives, la Région décide soutenir la construction d'un parc de logements sociaux respectant les normes de la très haute qualité énergétique, en visant à ce que tous les logements sociaux neufs construits en région respectent ces principes.

Il est rappelé qu'au niveau national seulement 5% des nouvelles constructions respectent la norme de très haute performance énergétique (THPE), alors que la parc existant est déjà fortement consommateur d'énergie et aboutit souvent à des charges locatives ou des frais de chauffage très importantes.

Si l'État s'est fixé pour objectif de porter à 20% le nombre de constructions neuves de logements sociaux respectant la norme THPE, il paraît nécessaire à l'exécutif régional d'être plus ambitieux, compte tenu de la nécessaire requalification du parc existant qui devra aussi intervenir. Il est précisé que la construction de plus de 2000 logements est prévue en 2007.

C'est un enjeu important pour les locataires du parc social car la norme THPE distingue les constructions permettant 15 à 20% d'économies d'énergie supplémentaires par rapport au minimum réglementaire.

Le programme régional s'appuie sur la Caisse des Dépôts et Consignations qui est chargée de proposer aux opérateurs de logements sociaux des prêts bonifiés pour financer les surcoûts des constructions à très haute performance énergétique.

Initialement proposés au taux de 2.45%, ces prêts seront bonifiés par la Région. La Caisse des Dépôts et Consignations propose à la Région de bonifier les intérêts des « prêts énergies performance » pour les ramener à des prêts à taux zéro. La Région réserve pour cette action une enveloppe maximale de 1 000 000 €.

5. Soutien à une filière innovante de production des agro-carburants et agro-combustibles

La Région accorde son soutien à la nouvelle unité de production des agro-carburants et agro-combustibles de la coopérative agricole Centre Ouest Céréales installée à Chalendray (Vienne), pour sa contribution au plan régional après-pétrole et le caractère innovant de ses modalités de production.

En effet, le projet de la coopérative porte sur la réalisation d'une unité de traitement de graines oléagineuses dont la particularité est de s'appuyer sur une démarche novatrice dans la mesure où le process n'utilise pas d'extraction à l'hexane, mélange de liquides hydrocarbures utilisé comme solvant dans l'industrie chimique. Cette technique est donc davantage respectueuse de l'environnement.

Ce développement va aussi permettre, en termes de collecte de produits oléagineux, d'augmenter la valeur ajoutée sur la transformation des céréales achetées par la Coopérative et contribuer à l'amélioration des revenus agricoles.

Il est rappelé que, avec le soutien de la Région (Commission permanente du 18 septembre), l'Etat a délivré un agrément de production de 60 000 T par estérification d'huile végétale correspondant à la transformation de 150 000 T environ d'oléagineux.

Compte tenu des enjeux de la mise en œuvre d'une telle unité de production (montant global de l'ordre de 8 000 000 €), l'effort financier de la coopérative, la modernité des process envisagés, l'exemplarité de la gestion des contraintes environnementales, l'exécutif régional propose une avance à taux nul de 500 000 €, remboursable en 4 annuités avec un différé de 1 an.

6. Politique d'excellence énergétique dans les lycées : poursuite du plan d'actions

Dans le cadre de son plan après-pétrole, la Région a décidé dans son budget pour 2006 de conduire une politique d'excellence énergétique dans les lycées, afin de montrer l'exemple dans les bâtiments publics qui dépendent directement d'elle.

Il est proposé de poursuivre ces actions, notamment avec :

- Travaux relatifs à la maîtrise de la demande énergétique dans trois lycées (Jean MOULIN à Thouars, Victor HUGO et Louis ARMAND à Poitiers) suite aux diagnostic qui sont conduits dans les lycées de la région ;
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques et panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire (préciser le lycée)
- Installation d'un système de récupération des eaux pluviales et de recyclage de l'eau pour les bâtiments d'exploitation (Lycée Le Renaudin à Jonzac).

FORMATION

Réforme de la formation professionnelle en région : adaptation des dispositifs, renforcement des moyens et réponses à la situation de l'emploi

Ségolène Royal propose un ensemble de mesures significatives dans le cadre du nouveau programme régional de formation. Il s'agit de tenir compte de la volonté de la Région Poitou-Charentes de sécuriser les trajectoires professionnelles de ceux qui en ont le plus besoin et notamment, de mener une action forte sur la reconversion des salariés au sein des bassins d'emplois fragilisés.

La Région Poitou-Charentes a donc décidé de mener une action forte au sein des bassins d'emplois fragilisés tel que celui du territoire châtelleraudais, par la mise à disposition du personnel nécessaire à la prise en charge des actions d'accompagnement des personnes privées d'emploi sur le bassin, et son extension vers d'autres bassins d'emploi.

L'objectif est de répondre à la situation économique difficile traversée par les bassins d'emploi des Vals de Saintonge, du Bressuirais, du Mirebalais, du Montmorillonnais suite à l'annonce des mesures de licenciements de salariés. Dans ce cadre, il est proposé de financer **la mise en place de 3000 actions supplémentaires de formation**, en faveur des demandeurs d'emploi de la Région Poitou-Charentes et en particulier, les ex-salariés issus des cellules de reclassement.

1. Plan régional de formation : 3 000 places supplémentaires de formation et adaptation du chèque formation régional

Trois mesures sont proposées :

↳ Ouverture de 2 500 places supplémentaires de formation inscrites dans le cadre du Programme Régional de Formation :

La Région décide de lancer 2 500 places supplémentaires de formation qui concerneront :

- les formations qualifiantes de niveau V prioritairement sur les secteurs en tension (bâtiment, hôtellerie restauration, agroalimentaire, cuisine, propreté, sécurité, industrie...) et/ou en lien avec les spécificités économiques régionales (agriculture, pêche, aquaculture, création et reprise d'entreprises...), dans le cadre des marchés en cours avec les organismes de

formation, notamment ceux pour lesquels le volume d'heures prévu est insuffisant pour accueillir en formation des demandeurs d'emploi, en particulier ceux issus de cellule de reclassement ;

- 2 000 nouvelles places de formation pour les demandeurs dans les secteurs de la sécurité, des transports, de la création et reprise d'entreprises ainsi que dans l'industrie, secteurs où la demande est très forte, pour un démarrage est prévu au cours du 1^{er} trimestre 2007.

↳ Réalisation de 500 parcours individualisés de réorientation et de mise à niveau :

Pour répondre aux besoins des salariés concernés par un plan de licenciements, des formations d'une durée moyenne de 250 heures par stagiaire permettront l'accès soit à des formations qualifiantes, soit à des contrats de professionnalisation, soit l'accès à l'emploi direct. Ces actions reflète la volonté régionale de favoriser les actions qualifiantes, pour que chacun ait un métier en région.

Ces actions seront engagées par l'AFPA de Poitou-Charentes dès le mois de décembre, pour un budget prévisionnel qui s'élève à 982 500 €.

↳ Ouverture du dispositif « Chèques Formation » aux personnes en reconversion :

Pour répondre aux besoins et mettre en œuvre les principes de la sécurisation des parcours professionnels, la Région décide que, dans le cadre du dispositif « Chèque Formation », la prise en charge par la Région de la formation des salariés en reconversion, suivis dans le cadre d'une cellule de reclassement ou tout autre dispositif spécifique mis en place, pourra atteindre 100 % des coûts pédagogiques sans plafond.

2. Soutien au développement du contrat de professionnalisation

La Région décide de soutenir le contrat de professionnalisation en Poitou-Charentes. Né de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 signé par les partenaires sociaux, et inscrit dans le code du travail par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, ce contrat vise à favoriser l'emploi et la qualification des jeunes et des adultes en alternance. Le faible recours à ce contrat conduit la Région à engager une action de soutien.

En effet, en Poitou-Charentes, le bilan 2006 présente une prescription insuffisante de ces contrats atteignant, au 30 septembre 2006, le nombre de 1591 contrats enregistrés pour un objectif fixé de 5250 contrats, soit environ 30 % de réalisé.

Grâce à la réforme de la formation professionnelle engagée en Poitou-Charentes, la Région décide de mobiliser, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, les autres financeurs de la formation et en particulier, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés - OPCA ainsi que les opérateurs de terrain tels que l'Agence Nationale pour l'Emploi, pour conduire un diagnostic partagé des freins rencontrés et proposer un plan d'action dès le début de l'année 2007.

Il est donc proposé que la Présidente engage les négociations nécessaires avec ces partenaires en vue de promouvoir en Poitou-Charentes cette nouvelle voie d'accès à l'emploi durable par l'acquisition, par alternance, d'une qualification adaptée aux exigences du monde du travail qu'une enveloppe de 150 000 € soit réservée pour mettre en place ce plan d'intervention régionale.

3. Création d'un fonds régional d'aide d'urgence pour la Formation

Afin de compléter son action en faveur de la formation et de contribuer à la sécurisation des parcours, **la Région décide de créer un Fonds d'aide d'urgence pour la formation permettant de mobiliser des aides exceptionnelles sous forme de bourses.** Ces bourses portent sur le financement d'une formation s'insérant dans un parcours construit ou de frais induits par celle-ci.

En effet, dans le cadre de ses compétences, la Région met en œuvre des actions en faveur de la formation tout au long de la vie et que les dispositifs actuels ne permettent pas toujours à chacun de mettre en œuvre ce droit, mais **certaines personnes ne remplissent pas toutes les conditions exigées par les différents règlements ou sont dans des situations complexes qui exigent une réponse adaptée.**

Le fonds est destiné à répondre à ces situations particulières. Il s'inspire de l'expérience conduite dans les écoles de formation sanitaires et sociales, où, en complément de la prise en charge des rémunérations et des bourses, un fonds d'urgence a été mis en place.

L'aide porte sur le financement d'une formation s'inscrivant dans un parcours construit ayant pour objectif un emploi durable. Le dispositif est ouvert à toute personne résidant en Poitou-Charentes et souhaitant poursuivre sa formation en Poitou-Charentes. Toutefois, si la formation suivie n'est pas proposée en Poitou-Charentes, seule la condition de résidence est exigée. Elle est exclusive des autres aides régionales.

L'aide est versée sous conditions de ressources (les mêmes que celles fixées pour accéder au dispositif du permis de conduire gratuit pour les titulaires de CAP). Elle prend la forme d'une bourse pour un montant maximal de 5 000 € et est exemptée de remboursement par le bénéficiaire sous réserve d'avoir effectué la formation correspondante.

Une première enveloppe de 250 000 € est ouverte pour ce fonds, mis en œuvre à titre expérimental pour une durée d'un an.

MICRO-CREDIT SOCIAL REGIONAL

Création du micro-crédit social régional : détermination des principes d'intervention de la Région

La Région propose de mettre en place un dispositif de micro-crédit social en réponse aux besoins des habitants de Poitou-Charentes qui, en situation difficile, se sont vus refuser un prêt nécessaire à la concrétisation d'un projet de vie, dans le cadre du droit commun des banques.

Existant déjà pour le soutien de projet professionnel de création d'entreprises et largement soutenu par la Région dans ce cadre, le micro-crédit peut aussi être une réponse adaptée à des situations difficiles, imprévues, qui frappent les ménages et ne trouvent pas de réponse adaptée dans le système bancaire de droit commun (achat d'un véhicule pour accéder à un premier emploi, offert sous forme de CDD, jugé non suffisamment stable par les banques pour permettre l'octroi d'un prêt; accidents de la vie touchant des familles titulaires de revenus modestes, ..).

La Région, sur la base des expérimentations conduites en matière de micro-crédit social, peut contribuer à garantir des formules plus généralisées, disponibles sur tout le territoire et s'appuyant sur des réseaux de proximité.

La Région a engagé des échanges avec des organismes bancaires et des associations à vocation sociale, pour partager le diagnostic de la situation en région et définir des principes d'intervention. Après des contacts bilatéraux, une réunion plénière de travail a eu lieu le 30 octobre à la Maison de la Région autour de Ségolène Royal et des élus régionaux en charge de ces questions (Régine Joly, Joseph Joubert, Jeanine Zeekaff).

Les éléments de réflexion recueillis lors de la réunion de travail du 30 octobre dernier, avec les organismes bancaires et associatifs participant aux expérimentations sur le micro-crédit social, ont permis d'enrichir les orientations de la Région dans ce domaine :

- Information/formation des acteurs sociaux : la Région pourrait veiller à assurer l'information et la sensibilisation des travailleurs sociaux et des prescripteurs potentiels en Poitou-Charentes lors de la mise en place du dispositif et pourrait également étudier la possibilité d'organiser des formations à l'outil bancaire en direction des travailleurs sociaux
- Impulsion : la Région pourrait définir un dispositif financier simple, proposé à l'ensemble des réseaux bancaires adhérant à un cahier des charges dont les grands principes sont détaillés en annexe

- Accompagnement : la Région pourrait apporter un soutien à l'accompagnement des bénéficiaires des micro-crédits sociaux, indispensable à la réussite du dispositif
- Organisation d'une fonction « observatoire » du micro-crédit social en Poitou-Charentes qui pourrait s'appuyer sur l'expertise de l'IAAT,

Les grandes lignes du projet de micro-crédit social régional :

- un micro-crédit universel, ne ciblant pas par avance les usages possibles, pour éviter de générer des refus en n'envisageant pas initialement toutes les possibilités (ex. des soins d'orthodontie qui permettent d'accéder à l'emploi et de mieux s'épanouir) ;
- ouvert à toutes les personnes, pour éviter aussi des cas de refus, en permettant de prendre en compte les personnes rencontrant des difficultés pour l'accès au crédit, telles que celles touchées par la maladie ou par l'âge ;
- réservé aux personnes faisant face à des difficultés de financement (aides sociales insuffisantes, refus de prêt de droit commun, ...), pour respecter les compétences de chaque collectivité, ne pas créer un régime bancaire particulier et maîtriser la mise en œuvre du dispositif ;
- accordé sous condition de ressources, compte tenu de la nécessité de se limiter à ceux qui en ont le plus besoin et du fait de la mobilisation des ressources régionales financées par l'impôt ;
- pouvant comporter le remboursement d'une partie des intérêts à l'issue du crédit à chaque bénéficiaire ayant remboursé la totalité de son micro-crédit social ;
- pouvant comporter une garantie sur une partie des prêts accordés, aux côtés éventuellement du fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, tout en laissant une part de responsabilité aux établissements prêteurs et aux emprunteurs.

Installation du Fonds Régional d'Art Contemporain sur 2 sites : Linazay et Angoulême

Afin que le FRAC Poitou-Charentes puisse remplir sa fonction de conservation et de diffusion de sa collection d'art contemporain auprès des habitants et des jeunes de la région, des visiteurs et touristes de passage, le Conseil régional propose de lui affecter des locaux adaptés à cette mission, sur 2 sites : Linazay et Angoulême.

Concernant Linazay : suite à l'étude de la SCP Fauvel-Fouché Architectes, des travaux d'adaptation et d'aménagement du site sont nécessaires. Le Conseil régional propose donc d'affecter un enveloppe de 1 760 000 euros, répartie comme suit : Union Européenne (FEDER) : 35 % - Région Poitou-Charentes : 65 %.

Concernant le second site du FRAC à Angoulême, au cœur de la Vallée des Images, il est prévu que soient installés un espace d'accueil, un espace d'exposition, des bureaux ainsi que le centre de documentation du FRAC Poitou-Charentes.

Le Conseil régional propose, en conséquence, que soit affectée une enveloppe de 560 000 euros, répartie comme suit : Union Européenne (FEDER) : 35% Emprunt SAEML « Territoires Charente » : 30% - Région Poitou-Charentes : 35%.

COUP DE PROJECTEUR SUR CHÂTELLERAULT

CP du 13 novembre 2006

Emplois Tremplins Associatifs : 5 aides attribuées sur Châtellerault, pour un engagement financier total de 40 143 euros

Bourses Tremplin pour l'Emploi : 54 bourses attribuées pour un engagement financier total de 260 500 euros.

Interventions de la Région sur l'agglomération de Châtellerault (depuis début 2006) :

Environnement : près de 305 000 € au titre du FRME3D (chaufferies bois, équipements photovoltaïques; maison bois)

Aides aux entreprises : 2 entreprises soutenues au titre du dispositif CORDEE

- 100 000 € au profit de l'entreprise VIAS (menuiserie, aluminium, PVC et métallurgie) de Châtellerault
- 50 000 € au profit de l'entreprise SOTOMET (mécanique, travaux publics et forages) de Châtellerault

Culture : 11 dossiers pour un montant de 197 806€ dont 190 806€ en direction du Spectacle Vivant

dont le financement de **l'Ecole du Cirque** : 115 000 € pour le fonctionnement des classes L option "arts du cirque" et 15 000 € pour le fonctionnement du chapiteau du spectacle de fin d'année

OPERATIONS FINANCEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2004-2006

Enveloppe du contrat 2004-2006 : 2 650 250 €, affectée en totalité sur des projets du territoire, parmi lesquels :

Sur l'emploi et l'économie :

- Bourses emploi tremplin : 340 025 € au titre du contrat (+ 204 015 € au titre du budget économie et 136 010 € de financements apportés par l'agglomération de Châtellerauld) pour une centaine de porteurs de projets soutenus en moyenne à hauteur de 5 400 €
- Action de lutte contre la discrimination à l'embauche porté par la coopérative de production Sunergia : 30 100 €
- Actions d'aide à la mobilité des personnes en insertion professionnelle : 37 000 €
- Aménagement de la maison de l'emploi dans le site de la manufacture : 183 896 €

Sur la santé, l'adolescence et le handicap :

- Actions d'accompagnement post hospitalisation des adolescents par l'association la cordée: 17 604 €
- Programme de prévention sur la santé auprès des jeunes : 7 625 €

Agriculture et circuits courts :

- Réaménagement des halles Duplex : 200 000 €

Vivre ensemble :

- Aménagement d'un espace intercommunale intergénérationnel à Thuré : 250 000 €
- Création d'une bibliothèque dans le cadre d'un réseau intercommunal du livre et de la lecture à Availles en Châtellerauld : 135 000 €

Equipements :

- Aménagement du bourgs de Saint Sauveur : 125 000 €
- Aménagement de l'avenue Camille Pagé à Châtelleraut : 229 000 €
- Aménagement de la place des renardières dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain : 100 000 €

La Région va également s'engager à soutenir Châtelleraut sur la période 2007-2013 pour la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de la plaine d'Ozon à hauteur de 6,44 M€ (convention Région-Agence Nationale de Renouvellement Urbain)